

## Val-de-Marne

# Val-de-Marne : ils s'enchaînent aux arbres pour stopper l'abattage de 106 platanes à Champigny

Les opposants ont fait arrêter provisoirement les travaux de la rue Charles-Infroit. Ils ont aussi déposé un référé au tribunal de Melun pour faire annuler l'arrêté préfectoral. La décision sera rendue ce vendredi.

Par Domitille Robert

Le 15 février 2024 à 19h46

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



Philippe Vergez, Jacques Roux et Chrysis Caporal (au premier plan), se sont opposés physiquement à l'abattage des 106 platanes de la rue Charles-Infroit à Champigny-sur-Marne. DR

## Les plus lus

PSG : Kylian Mbappé a confirmé son départ à Nasser Al-Khelaïfi

1

La Russie cherche à développer une arme nucléaire spatiale, s'inquiètent les renseignements américains

2

Un homme arrêté alors qu'il remontait une piste de ski avec son fourgon pour éviter le tunnel du Mont-Blanc

3

Empêché de dire adieu à son père mourant durant le confinement, il fait condamner l'État pour faute lourde

4

Gaza : Macron dit à Netanyahu que le bilan est « intolérable », les opérations israéliennes doivent « cesser »

5

# Val-de-Marne : ils s'enchaînent aux arbres pour stopper l'abattage de 106 platanes à Champigny

Par Domitille Robert Le 15 février 2024 à 19h46

Ils n'ont pas dit leur dernier mot. Au quatrième jour de [l'abattage des 106 platanes](#) de la rue Charles-Infroit, à Champigny-sur-Marne, les riverains opposés aux travaux et des défenseurs des arbres ont réussi à suspendre l'opération ce jeudi 15 février, allant jusqu'à s'enchaîner aux machines puis aux arbres. Une quarantaine de platanes ont déjà été abattus. En parallèle, les opposants à ces coupes ont déposé un référé pour faire annuler l'autorisation préfectorale d'abattage. Eux estiment que seuls les arbres malades peuvent être coupés.

L'audience en référé a eu lieu à 15 heures ce jeudi au tribunal administratif de Melun. Les riverains sauront ce vendredi avant 16 heures si l'abattage est autorisé à reprendre ou non. Ils avaient jusqu'au 21 février pour déposer un recours contre l'autorisation accordée par la préfète en décembre. Finalement, c'est par une procédure juridique accélérée, qui aboutira à une mesure d'urgence, que les opposants obtiendront une réponse provisoire à leurs réclamations.

## L'association qui a sauvé le chêne de Saint-Maur venue en renfort

Après la douche froide de lundi dernier, où certains habitants avaient été surpris par les bruits de tronçonneuses, des opposants ont décidé de passer à l'action. Impuissants face à l'abattage qu'ils n'avaient pas vu venir, les riverains en colère avaient annoncé vouloir se battre jusqu'au bout pour faire cesser ces coupes jugées « honteuses ».

C'est chose faite. Ce jeudi matin, les travaux ont été « suspendus jusqu'à nouvel ordre », témoigne Philippe Vergez, président de la [Dejaneat 94](#) (Défense des jardins et espaces naturels du Val-de-Marne), présent sur place. « Au début, je me suis enchaîné à une machine de chantier, mais ils ont continué quand même. Alors on s'est attaché aux arbres », raconte celui qui avait réussi à sauver [le chêne quadricentenaire](#) de Saint-Maur-des-Fossés l'an dernier.



L'abattage des platanes de la rue Charles-Infroit a commencé lundi 12 février. LP/D.R.

Philippe Vergez a l'espoir de gagner cette deuxième bataille. Et il n'est pas le seul : les opposants au chantier ne décolèrent pas, ils étaient plus nombreux que lundi dans la rue Charles-Infroit à Champigny. Ils savent que le temps est compté car « les travaux d'aménagement pour le compte de la ville » doivent s'achever le 24 février.

Ce jeudi soir, « les camions sont partis », constate Laurence Thibert-Mallat, résidant dans cette rue depuis trente ans. « L'abattage est suspendu tant qu'on n'a pas la décision du juge », explique la riveraine, présente à toutes les manifestations contre la coupe des platanes.

## **La ville rappelle que certains arbres sont malades**

Le maire de Champigny, Laurent Jeanne (Libres !), se défend en indiquant qu'une partie des platanes est malade et que les autres « finiront tôt ou tard par l'être ». Mais l'Office national des forêts indique que quatorze platanes sont « à abattre d'urgence », répondent les riverains, dont le combat a commencé en août 2023. 40 000 signataires s'étaient aussi opposés au projet de la mairie dans une pétition en ligne.

L'abattage, qui a commencé le 12 février, devrait permettre de réaménager la rue, longue de 720 m. Notamment de garantir un accès aux personnes à mobilité réduite sur les trottoirs, de créer des plateaux surélevés et des places de stationnement sur sol désimperméabilisé.

Si la décision aboutit à l'arrêt définitif des coupes, « la mairie devra sûrement payer cher », estiment les riverains, qui promettent d'être présents dans la rue tant qu'il le faudra. Le maire a quant à lui réécrit aux riverains pour les assurer de la continuité des travaux engagés.